

SONDAGE SUR LA TRANSITION À LA VIE CIVILE : RAPPORT SUR LA SANTÉ DES VÉTÉRANS DE LA FORCE RÉGULIÈRE

1

En quoi consiste ce sondage?

La transition de la vie militaire à la vie civile constitue une étape importante, mais mal étudiée, dans la vie des ex-militaires. Le *Sondage sur la transition à la vie civile* était une enquête téléphonique nationale visant à examiner la vie des ex-membres des Forces canadiennes (FC) après leur transition à la vie civile, des points de vue de la santé, de l'invalidité, du revenu, des mécanismes de soutien social et d'autres facteurs qui influent sur la santé. Statistique Canada a mené l'enquête au nom d'Anciens Combattants Canada (ACC) et du ministère de la Défense nationale (MDN).

Quelles sont les questions abordées dans le cadre du sondage?

Ce sondage s'inscrit dans le cadre de l'Étude sur la vie après le service militaire, qui met l'accent sur quatre questions de recherche :

1. Comment se portent les membres du personnel des FC après la transition à la vie civile sur les plans du revenu, de la santé (y compris le bien-être), de l'invalidité et des autres déterminants de la santé?
2. Les programmes existants de transition et de réinsertion atteignent-ils les personnes qui en ont besoin?
3. Y a-t-il des besoins non satisfaits qui nécessitent de nouveaux programmes ou des programmes révisés?
4. Comment les clients d'ACC et les non-clients se comparent-ils sur les plans du revenu, de la santé (y compris le bien-être), de l'invalidité et des autres déterminants de la santé (facteurs qui influent sur la santé)?

Pourquoi ce sondage est-il important?

Les résultats aideront ACC et le MDN à comprendre comment les vétérans vivent la transition à la vie civile, et fourniront les données probantes nécessaires pour déterminer la meilleure manière de répondre aux besoins de ces derniers.

Qui a participé au sondage?

Le sondage visait 3 154 ex-membres de la force régulière qui ont été libérés entre 1998 et 2007. Les vétérans ont été regroupés dans trois catégories : 1) les vétérans qui ne recevaient pas de prestations d'ACC (non-clients); 2) les vétérans participants des programmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants (clients de la Nouvelle Charte) et 3) les vétérans participants du Programme de pension d'invalidité d'ACC. Environ un tiers des vétérans recevaient des prestations d'ACC.

Quels sont les points saillants de l'enquête?

Caractéristiques de la population : La population était principalement composée d'hommes, âgés de 46 ans en moyenne, mariés ou vivant en union de fait. Environ la moitié d'entre eux avaient accumulé 20 ans de service ou plus, et les deux tiers avaient été déployés au moins une fois. La plupart avaient été libérés à titre de militaires du rang, et environ la moitié d'entre eux (49 %) avaient été libérés de l'armée, 16 % de la marine et 31 % de la force aérienne. Plus de la moitié avaient été libérés volontairement et un quart avaient été libérés pour des raisons médicales. Par rapport aux non-clients, les clients d'ACC étaient plus âgés et avaient plus souvent accumulé au moins 20 ans de service. En outre, ils avaient plus souvent servi dans l'armée, été libérés à titre de sous-officiers et avaient fait moins d'études postsecondaires que les non-clients. Les clients d'ACC avaient été déployés plus souvent que les non-clients et avaient été libérés plus souvent que ces derniers pour des raisons médicales.

Santé, invalidité et déterminants de la santé

- Les vétérans affichaient de moins bons résultats que la population canadienne en général sur les plans de la santé, de l'invalidité et des déterminants de la santé. La plupart de ceux qui ont déclaré des affections chroniques diagnostiquées par un professionnel de la santé ont attribué leur affection au service militaire, tout comme de nombreuses personnes frappées d'invalidité.
- Les taux de faible revenu chez les vétérans correspondaient à la moitié de ceux enregistrés pour l'ensemble de la population. Les taux de faible revenu étaient semblables chez les non-clients et chez les clients. Dans l'ensemble, la plupart des répondants étaient satisfaits de leur situation financière actuelle; les clients de la Nouvelle Charte des anciens combattants étaient les moins satisfaits.
- La plupart des vétérans avaient une assurance de soins de santé couvrant les médicaments, les soins dentaires et les lunettes, et ils étaient plus nombreux à avoir un médecin de famille que les Canadiens en général.
- Les non-clients ont obtenu des résultats semblables à ceux de l'ensemble des Canadiens à de nombreux égards; cependant, en moyenne, ils ont affiché des taux plus élevés pour certaines affections chroniques et l'invalidité.
- Les clients d'ACC ont déclaré des états de santé complexes. La grande majorité, c'est-à-dire plus de 90 %, ont déclaré au moins une affection physique diagnostiquée par un professionnel de la santé, et environ la moitié ont fait état d'au moins une affection mentale. Les deux tiers présentaient de quatre à six affections physiques et mentales, et un cinquième présentaient encore davantage d'*affections comorbides* (présence d'au moins deux affections chez une même personne).
- Dans l'ensemble, 6 % des vétérans ont déclaré avoir eu des pensées suicidaires au cours des douze mois précédents.
- Puisque les personnes demandent l'aide d'ACC quand elles ont des problèmes de santé, il n'est pas surprenant que les clients d'ACC aient éprouvé davantage de problèmes que l'ensemble de la population sur les plans de la santé, de l'invalidité et de l'accès aux déterminants de la santé. La situation des clients de la Nouvelle Charte des anciens combattants était la pire.

Transition et portée des programmes

- Les deux tiers des vétérans ont déclaré s'être adaptés facilement à la vie civile, et environ un quart ont jugé l'adaptation difficile. Les clients d'ACC ont déclaré plus souvent une adaptation difficile à la vie civile (37 % des clients du Programme de pension d'invalidité et 57 % des clients de la Nouvelle Charte des anciens combattants) que les non-clients (17 %).
- Les programmes semblent cibler les personnes qui en ont le plus besoin, puisque de nombreux vétérans qui ont déclaré des problèmes recevaient déjà de l'aide d'ACC. Cependant, certains non-clients ont signalé des problèmes sur les plans de la santé, de l'invalidité et des déterminants de la santé et une difficulté d'adaptation à la vie civile, ce qui pourrait révéler des besoins non satisfaits et des problèmes liés à la portée des programmes. Une analyse approfondie s'impose afin de préciser les raisons pour lesquelles ces vétérans ne sont pas clients d'ACC.

Le sondage comporte-t-il des limites?

Bien que les résultats du sondage soient très révélateurs au sujet des vétérans récemment libérés, il importe de se souvenir qu'ils ne représentent pas l'ensemble des vétérans, car l'enquête visait uniquement les ex-membres de la force régulière qui ont été libérés entre 1998 et 2007. Les résultats ne peuvent être utilisés pour prouver l'existence d'une relation de cause à effet entre le service militaire et la santé après la libération, ou entre les programmes d'ACC et l'état de santé des vétérans.

Citation : Thompson, J.M., M.B. MacLean, L. Van Til, K. Sudom, J. Sweet, A. Poirier, J. Adams, V. Horton, C. Campbell et D. Pedlar. Enquête sur la transition à la vie civile. Rapport sur les ex-membres de la force régulière. Direction de la recherche, Anciens Combattants Canada, et directeur général, Recherche et analyse (personnel militaire), ministère de la Défense nationale. Le 4 janvier 2011 : 103 p.